la cgt FINANCES PUBLIQUES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

la cgt 42 Loire FINANCES PUBLIQUES

ACTIVEZ VOTRE COMPTE ÉLECTEUR

Le guide pas à pas de la CGT Finances Publiques Loire (42)

Vote électronique • du 3 au 10 décembre 2026

Dès le 3 novembre, vérifiez vos scrutins

Ce guide vous accompagne, pas à pas, pour activer votre compte électeur **simplement** et **rapidement.**

ÉTAPE 1 — Retrouver le courriel d'activation

ÉTAPE 2 — Récupérer sa carte électeur dans l'ENSAP

ÉTAPE 3 — Recevoir le mot de passe temporaire

ÉTAPE 4 — Créer son mot de passe définitif

ÉTAPE 5 — Vérifier ses scrutins

ÉTAPE 6 — Signaler une anomalie si besoin

Accès direct au portail électeur

SAINT-ÉTIENNE ROANNE MONTBRISON SAINT-CHAMOND FIRMINY FEURS

1. RETROUVEZ VOS IDENTIFIANTS

Le courriel et la carte électeur sont complémentaires.

COURRIEL

Repérez le courriel du 3 novembre

Objet à rechercher : **« Votre espace personnel est ouvert ».** Il contient le lien vers le portail et votre **mot de passe temporaire**.

ENSAP

Connectez-vous à l'ENSAP

Ouvrez votre espace ENSAP et téléchargez la **« Carte Électeur - Élections professionnelles 2026 »**.

CARTE ÉLECTEUR

Carte Électeur - Élections 2026

Reconstitution pédagogique : données fictives

Camille EXEMPLE (nom fictif)

Votre identifiant

ABC123DEF456

Cet identifiant est fictif, ne le recopiez pas.

Pourquoi deux éléments ?

Pour votre sécurité, **l'identifiant** figure sur la carte électeur, tandis que le **mot de passe temporaire** est communiqué par un autre canal.

Le bon réflexe
Gardez la carte à portée de main et retrouvez le courriel avant de vous connecter.

Où aller ? Deux accès officiels cliquables dans ce PDF :

Ouvrir ENSAP — Ouvrir le portail électeur

En cas d'absence de courrier ou d'accès à ENSAP, voir la page 6.

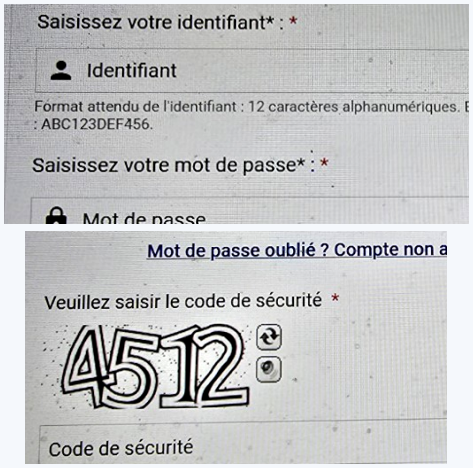
SAINT-ÉTIENNE ROANNE MONTBRISON SAINT-CHAMOND FIRMINY FEURS

2. ACTIVEZ VOTRE COMPTE

Le mot de passe provisoire sert uniquement au démarrage.

À préparer : l'identifiant de votre carte ENSAP + le mot de passe temporaire du courriel du 3 novembre.

EXTRAIT RÉEL DU PORTAIL



Exemple : le code de sécurité change à chaque connexion.

VOTRE PREMIÈRE CONNEXION

1 **Saisissez votre identifiant**

12 caractères alphanumériques, figurant sur la carte électeur.

2 **Entrez le mot de passe temporaire**

Il figure dans le courriel reçu lors de l'ouverture du portail.

3 **Complétez le code de sécurité**

Recopiez le code affiché à l'écran, puis cliquez sur « CONNEXION ».

ÉTAPE ESSENTIELLE

CRÉEZ VOTRE MOT DE PASSE DÉFINITIF

Après la première identification, le portail vous invite à **personnaliser votre mot de passe**. Suivez les instructions affichées, puis conservez-le en lieu sûr : il servira à vos prochaines connexions.

Autre possibilité : le portail propose aussi une identification via **FranceConnect / FranceConnect+**. Elle reste secondaire dans ce guide : nous détaillons ici la méthode avec identifiant et mot de passe.

Accéder au portail électeur

SAINT-ÉTIENNE ROANNE MONTBRISON SAINT-CHAMOND FIRMINY FEURS

3. VÉRIFIEZ VOS SCRUTINS

Un compte activé ne suffit pas : contrôlez vos droits de vote.

Une fois connecté à l'espace personnel :
ouvrez la rubrique « **Mes scrutins** », vérifiez les élections auxquelles vous êtes inscrit et contrôlez les informations de votre situation administrative.

CSAM — Comité social d'administration ministériel

CSAR — Comité social d'administration de réseau DGFiP

CSAL — Comité social d'administration local compétent

CAP — Commission administrative paritaire de votre catégorie

Attention : ces quatre scrutins correspondent au cas habituel d'un fonctionnaire titulaire DGFiP en activité. Le nombre de scrutins varie selon votre statut, votre affectation et votre position administrative. Des agents contractuels peuvent relever de la **CCP** plutôt que de la CAP.

Situations à vérifier avec une attention particulière

- **Stagiaires :** les droits diffèrent entre scolarité théorique et stage pratique, et selon la détention d'un grade antérieur.
- **Contractuels, détachés, agents en congé ou situation particulière :** les scrutins dépendent de la réglementation et de la situation exacte.
- **Vous constatez une absence ou une erreur :** ne présumez pas qu'elle est normale : faites-la vérifier.

Découvrez la liste CGT Finances Publiques Loire (42) et notre profession de foi !

Dans votre espace électeur, retrouvez notre liste et notre profession de foi pour le **CSAL 42**.



4. UN SCRUTIN MANQUE ?

N'attendez pas décembre pour signaler une erreur.

3 NOV.	12 NOV.	16 NOV.
CONSULTER	**DEMANDER**	**RÉCLAMER**
Listes électorales consultables.	Inscription ou radiation dans le délai initial.	Contestations relatives aux inscriptions et omissions.

Comment faire votre réclamation ?

1. Ouvrez la rubrique « **Mes scrutins** » et identifiez précisément l'erreur.
2. Utilisez le bouton « **RÉCLAMATION** » du portail, dans les délais indiqués.
3. Expliquez votre situation, puis conservez la réponse ou le suivi de votre demande.



Extrait du guide national : bouton « RÉCLAMATION »

Si vous n'accédez pas au portail, **contactez votre service RH de proximité** pour effectuer les démarches réglementaires dans les délais.

Ne dépassez pas les échéances : une demande déposée trop tard peut ne plus être recevable.

Après le 16 novembre : seules certaines évolutions de situation ayant un effet sur la qualité d'électeur peuvent encore justifier une modification, dans les conditions légales.

SAINT-ÉTIENNE ROANNE MONTBRISON SAINT-CHAMOND FIRMINY FEURS

5. BESOIN D'AIDE ?

La CGT Finances Publiques Loire vous accompagne.

Avant de chercher une solution compliquée :

Pas de courriel ? Vérifiez les indésirables et contactez le service RH si les coordonnées d'envoi posent problème.

Mot de passe oublié ou compte non activé ? Utilisez le lien « Mot de passe oublié ? Compte non activé ? » du portail.

Connexion bloquée ? Attendez le délai affiché ; le blocage n'est pas définitif.

Problème technique ? Utilisez le « Formulaire de demande d'assistance » sur le portail.

Absence prolongée, impossibilité d'accéder à ENSAP ou à votre messagerie ?

Des modalités adaptées peuvent exister : courrier postal, remise en main propre ou récupération des moyens d'accès selon la situation. **Contactez rapidement votre service RH** pour que vos droits puissent être exercés.

LA CGT LOIRE RESTE À VOTRE ÉCOUTE

En cas de difficulté, contactez la CGT Finances Publiques Loire.

cgt.ddfip42@dgfip.finances.gouv.fr

Et ensuite ? Le vote sera ouvert du **jeudi 3 décembre à 8 h 30** au **jeudi 10 décembre 2026 à 17 h** (heure de Paris). Pour voter, une validation supplémentaire est prévue dans l'espace électeur.

Portail de vote (lien actif)

Arrêté ministériel du 16 juillet 2026 (Légifrance)

Source complémentaire : circulaire DGFiP du 21 septembre 2026, fiches 1 à 5 et 8.

